

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1209^{ÈME} RÉUNION

18 AVRIL 2024
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1209 (2024)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1209^e réunion, tenue le 18 avril 2024, sur l'exposé sur la situation au Soudan.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses décisions et prises de position antérieures sur la situation au Soudan, en particulier les Communiqués suivants : [PSC/MIN/COMM.1185(2023)] adopté lors de sa réunion tenue au niveau ministériel le 15 novembre 2023 ; [PSC/AHG/ COMM.1156 (2023)] adopté lors de sa 1156^e réunion tenue au niveau des chefs d'État et de Gouvernement le 27 mai 2023 et le Communiqué [PSC/PR/COMM.1149 (2023)] adopté lors de sa 1149^e réunion tenue le 16 avril 2023 ; et le Communiqué de Presse [PSC/PR/BR.1154 (2023)] adopté lors de sa 1154^e réunion tenue le 16 mai 2023 ;

Réaffirmant l'engagement soutenu de l'UA à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité nationale et l'indépendance de la République du Soudan ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple soudanais dans son aspiration légitime au rétablissement de l'ordre constitutionnel par le biais d'un gouvernement dirigé par des civils ;

Prenant acte des remarques liminaires de S.E. Ambassadeur Jainaba Jagne, Représentante permanente de la République de Gambie auprès de l'UA et Présidente suppléante du CPS pour le mois d'avril 2024 ; de la déclaration introductive de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ; de la communication de S.E. le Dr. Mohamed Ibn Chambas, Haut Représentant de l'UA pour *Faire taire les armes*, ainsi que des déclarations de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Soudan, S.E. Ambassadeur Ramtane Lamamra et du Représentant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Condamne fermement** la guerre en cours au Soudan et son impact négatif sur les populations soudanaises et la région, ainsi que les violations des droits de l'homme, du Droit international des droits de l'homme et du Droit international humanitaire;
2. **Exige** que les parties belligérantes cessent immédiatement les combats et donnent la priorité aux intérêts du Soudan et de son peuple ;
3. **Souligne** qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise actuelle et que seul un dialogue ouvert à tous, pris en charge et dirigé par les Soudanais, conduira à une solution durable ; à cet égard, **exhorte** les parties au conflit à participer pleinement à un processus de paix élargi et plus inclusif à Djedda, avec la participation de l'UA et de l'IGAD et des pays voisins;
4. **Souligne en outre l'**importance d'assurer la protection de l'État soudanais, de ses institutions et de sa population ;
5. **Réaffirme** que la Feuille de route de l'UA pour le règlement du conflit en République du Soudan, adoptée lors de la 1156^e réunion du CPS, tenue le 27 mai 2023, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, demeure importante et pertinente en tant que cadre général des efforts de paix au Soudan, et qu'elle repose sur six piliers, à savoir la mise en place d'un mécanisme de coordination, la cessation immédiate des hostilités, la réponse humanitaire, la protection des civils et des infrastructures civiles, le rôle des États voisins, et la reprise d'un processus politique inclusif et pleinement représentatif ;

6. **Se félicite** de la création du groupe de haut niveau sur le Soudan ; **félicite** le Président de la Commission de l'UA, M. Moussa Faki Mahamat, et le Groupe de Haut niveau pour les mesures prises jusqu'à présent en vue de mobiliser le soutien à la stratégie de l'UA en faveur d'un dialogue politique ouvert à tous les Soudanais, qui permettra de mettre fin au conflit actuel et de mettre en place un gouvernement civil de transition consensuel qui s'attaquera de manière globale aux causes profondes du conflit au Soudan ;
7. **Dénonce** les atrocités commises par les deux parties, y compris les attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles, et en particulier les violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes et des filles dans le cadre du conflit au Soudan ; **prévient fermement** les auteurs actes qu'ils devront rendre compte de leurs actes ;
8. **Demande** à cette fin, à la Commission de l'UA de présenter des options pour l'enquête sur les atrocités et l'obligation de rendre compte et d'en faire rapport au Conseil en temps utile ;
9. **Se déclare vivement préoccupé** face à la détérioration rapide de la situation humanitaire au Soudan, qui a conduit le pays au bord de la famine et, à cet égard, salue les efforts des pays voisins et du reste de la communauté internationale, qui continuent à fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile soudanais, entre autres ; et **lance un appel** à tous les partenaires et États membres en mesure de le faire, pour qu'ils apportent un soutien humanitaire au peuple soudanais et aux États voisins qui accueillent un grand nombre de réfugiés soudanais, et demande aux donateurs d'honorer les engagements qu'ils ont pris lors de la réunion d'annonce de contributions de haut niveau visant à soutenir la réponse humanitaire au Soudan et dans la région, qui s'est tenue à Genève, Suisse, le 19 juin 2023, et lors de la Conférence humanitaire internationale pour le Soudan et ses voisins, qui s'est tenue à Paris, France, le 15 avril 2024 ;
10. **Renouvelle également ses appels** aux parties belligérantes pour qu'elles mettent pleinement en œuvre les accords conclus dans la Déclaration de Djeddah du 11 mai 2023 concernant l'accès humanitaire et la protection des civils, afin d'éviter une famine imminente et de porter secours aux populations dans le besoin ;
11. **Condamne** toute forme d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures du Soudan et, dans ce contexte, **lance un appel** à tous les acteurs qui apportent actuellement un soutien militaire aux belligérants pour qu'ils s'abstiennent d'alimenter davantage le conflit et qu'ils jouent au contraire un rôle plus positif et constructif en faveur de la paix ;
12. **Exprime** son plein soutien au Groupe de Haut niveau et souligne la nécessité de veiller à ce que le Groupe soit doté des ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat ;
13. **Encourage** le Groupe de Haut niveau à poursuivre les consultations avec toutes les principales parties prenantes soudanaises, ainsi qu'avec les parties prenantes régionales et internationales, afin d'assurer le succès de l'organisation du dialogue inclusif entre tous les Soudanais ; et, à cet égard, **exhorte** toutes les parties prenantes soudanaises, régionales et internationales à soutenir les efforts du Groupe de Haut niveau ;
14. **Souligne** l'importance d'une coordination et d'une complémentarité accrues des efforts de paix grâce à la collaboration de l'UA, de l'IGAD et des pays voisins ; **réaffirme le** rôle central de l'UA, par l'intermédiaire du groupe de haut niveau, et de l'envoyé spécial de l'IGAD, en coordination avec les efforts régionaux et internationaux visant à trouver une solution durable à la crise actuelle au Soudan, dans le cadre de la Feuille de route de l'UA pour la résolution du conflit dans la République

du Soudan ; et, dans le même ordre d'idées, **demande instamment** à tous les acteurs de veiller à ce que leurs efforts de paix soient complémentaires et coordonnés avec l'UA et sa Feuille de route, et **demande au** Président de la Commission de convoquer une réunion du Mécanisme élargi, dès que possible, afin de faciliter le renforcement de la coordination ;

15. **Se félicite** des nominations de S.E. Lawrence Korbandy, comme Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan, et de S.E. Ramtane Lamamra, en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Soudan, et les encourage à collaborer étroitement avec le Groupe de Haut niveau de l'UA ;

16. **Félicite** tous les partenaires qui soutiennent actuellement le processus de paix au Soudan et lance un appel à un soutien supplémentaire, notamment pour faire face à l'aggravation de la situation humanitaire ;

17. **Demande** au Groupe de Haut niveau, en étroite coordination avec l'IGAD, de convoquer, dès que possible, le processus de préparation/planification du dialogue politique soudanais ouvert à tous ;

18. **Instruit** la Commission de transmettre le présent communiqué aux membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies (A3) et au Secrétaire général des Nations Unies et, à travers lui, au Conseil de sécurité des Nations Unies, en tant que document de travail, en vue d'assurer une coordination et une harmonisation accrues des efforts au Soudan ;

19. **Décide d'** effectuer une visite de solidarité à Port-Soudan, au Soudan, et de discuter avec les parties prenantes sur le terrain ; et

20. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.